

Collision au passage à niveau de Saint-Médard : une lettre au Président de la République

lundi 17 février 2020, par [Thémis](#)

L'association des victimes, soutenue par la FENVAC, interpelle le Président de la République sur la position de la SNCF.

Presque dix ans de procédure, une condamnation confirmée en appel de la SNCF (réseau et mobilité), et aujourd'hui le transporteur conteste devant la Cour de cassation toute responsabilité.

En rompant avec la promesse faite aux victimes par Guillaume Pépy de ne pas former de pourvoi en cassation en cas de condamnation, Jean-Pierre FARANDOU les replonge volontairement dans un énième épisode judiciaire et les éloigne un peu plus de la perspective d'une reconstruction apaisée.

Ainsi, les membres de Solidarité Saint-Médard PN11 témoignent :

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/drame-saint-medard-association-victimes-ecrit-macron-ret-rait-du-pourvoi-cassation-sncf-1788567.html>

SOLENDARITE SAINT-MEDARD PN11
Association de type loi 1901 - Membre de la FENVAC

Communiqué de presse

Qui pilote la sécurité ferroviaire en France : les juristes de SNCF ?
Monsieur le Président de la République, vous devez prendre position.

SAINT-MALO, le 17 février 2020 – Après deux mois de trop long silence, les victimes n'ont obtenu aucune réponse des Ministères de tutelle de l'établissement ferroviaire public quant à la position de l'Etat sur le pourvoi en cassation de SNCF. Elles interpellent aujourd'hui le Président de la République pour que SNCF reconnaisse ses manquements graves ayant contribué au drame de St Médard et que soit mis fin à la procédure judiciaire en cours.

Succédant à 3 accidents antérieurs (2006-2007-2010), le 12 octobre 2011 un TER percutait à nouveau un Pédaléon au passage à niveau n°11 de St Médard/Ille (35), causant la mort de 3 personnes, en blessant une cinquantaine d'autres (dont 15 grièvement), toutes passagères du train.

Le 10-12-2019, la Cour d'Appel de Rennes a confirmé, en tous points, le jugement de première instance qui condamnait SNCF (Réseau et Mobilité) pour leurs manquements graves ayant contribué à la survenue de cette 4ème collision au PN11 ainsi qu'à la gravité des dommages humains et matériels.

Le 19-01-2019, M. Guillaume Pépy (ancien Président de SNCF) avait déclaré devant des victimes et leur famille « la loi ne m'impose pas de gérer la sécurité des passages à niveau ». Il leur avait cependant promis de ne pas se pourvoir en cassation. En pleine connaissance de cet engagement, M. Jean-Pierre Farandou (nouveau Président de SNCF) a décidé de contester le jugement de la Cour d'Appel.

Dans le mépris le plus total des victimes M. Farandou a délégué à son Directeur Juridique (M. Melloux) la mission de répondre au courrier qui lui fut adressé personnellement. En marge d'une victimisation de SNCF insupportable pour les victimes, le désintérêt de ses manquements, le report systématique de la faute sur autres et le désengagement accusé du travail des institutions judiciaires en doivent d'être dénoncés. Plus grave, ce courrier met au grand jour une réalité intolérable quant à la politique de sécurité de SNCF, dictée de toute évidence par les lois et par ses juristes. Il ressort de cette lettre que SNCF est bien plus soucieuse de sa sécurité juridique que de celle de ses passagers !

« SNCF ne peut admettre d'être désigné (avec étonnement, au terme d'une démonstration de culpabilité) libéralement menée, approximative, juridiquement erronée et peu convaincante pour un observateur impartial ».

« Ce acte paraît donc entaché d'imprécisions, de contradictions, d'une vision partielle et partielle des circonstances ayant conduit à la survenue de ce terrible accident ».

« Ce sont ces différentes raisons qui ont conduit le Groupe SNCF à former un pourvoi en cassation contre cette décision qui, en l'état, est de nature à créer pour lui une situation d'insécurité juridique qu'il ne doit de faire clarifier ».

Les victimes de St Médard demandent donc au Président de la République, Chef de l'Etat actionnaire unique de SNCF, qu'il exprime sur la position de l'Etat quant à ce pourvoi en cassation, totalement injustifiable et injustifié, qu'il reconnaisse les erreurs de SNCF dans la gestion de la sécurité du PN11 et qu'il condamne l'attachement juridique de SNCF en imposant de mettre fin au pourvoi en cassation.

Au-delà du respect de la parole donnée par son ancien Président, un message de SNCF aurait des vertus évidentes et apporterait aux victimes, plus 8 ans après le drame, un apaisement mérité et leur permettrait d'entrer dans cette phase de résilience trop longuement attendue.

Déclaré Juriste,

- Lettre des victimes au Président de la République

- Réponse faite aux victimes par le service juridique de SNCF (courrier de M. Melloux)

Association SOLENDARITE SAINT-MEDARD PN11
36, rue des Pucierres Rouges
35400 Saint-Malo

solidarite.saintmedard@gmail.com
www.solidarite-saintmedard.fr
06 17 96 50 19